

FORMULAIRE A REMPLIR

COMMUNE D'OREYE

DEMANDE DE PRIME A L'ISOLATION

1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE REQUERANT

A compléter en lettres capitales d'imprimerie

NOM :

PRENOM :

POUR LE COMPTE DE (a)

RUE ET N° :

LOCALITE :

CODE POSTAL :

TELEPHONE N° PRIVE :

BUREAU :

N° de TVA :

N° de COMPTE BE - - / - - - - / - - - - / - - - -

Libellé exact du compte (b)

ADRESSE DE L'INSTALLATION SI DIFFERENTE DE CI-DESSUS

RUE ET N° :

LOCALITE :

CODE POSTAL :

(a) Indiquez, le cas échéant, le nom de l'organisme demandeur

(b) Le titulaire du n° de compte doit être la personne à qui la facture de l'installation a été adressée.

2. DECLARATION DU REQUERANT

Le soussigné sollicite une prime communale forfaitaire de :

- Isolation du toit :(10% de la prime régionale)
- Isolation des murs (par entrepreneur) : (10% de la prime régionale)
- Isolation du sol (par entrepreneur) : (10% de la prime régionale)

avec un plafond de 500€ pour les travaux d'isolation de l'immeuble repris ci-dessus (rénovation) et déclare avoir pris connaissance du règlement et des conditions d'octroi de la prime et y souscrire sans réserve.

Fait de bonne foi à _____, le _____

Signature du requérant → **Documents à joindre voir verso**

PIECES À JOINDRE IMPERATIVEMENT A LA PRESENTE DEMANDE

1. Le formulaire de demande dûment rempli, daté et signé ;
 2. Une copie des factures d'achat, ou des factures d'achat et de placement de ou des isolants ainsi que les preuves de paiements de celles-ci.
 3. Une copie de la notification de l'octroi de la prime offerte par la Région wallonne.
 4. La copie de tout avis accordant une prime autre que celle de la Région wallonne, en précisant le montant.
-

Le dossier constitué du formulaire complété et des documents réclamés doit parvenir à l'adresse suivante :

**ADMINISTRATION COMMUNALE
RUE DE LA WESTREE, 9
4360 OREYE**

Après vérification du dossier, celui-ci est soumis par l'administration communale à l'accord du Collège communal.

La décision d'octroi vous sera communiquée.

Une décision rapide ne peut vous être assurée que si votre collaboration nous est acquise pour une constitution correcte et complète de votre dossier.

N'hésitez pas à demander conseil auprès des agents de l'administration communale en leur téléphonant au 019/67.70.43.